

Présents : URVOY Christian, Maire, LOSQ Gérard, Maire délégué, HONORE Laurent, Maire délégué, NAOUR Isabelle, LE ROY Anne, DARCHE Patrice, LARUPT Gaël-Erwann, MACHET Bernadette, FALIGOT Jean-François, BELAN Anaïck, BLANCHARD Annick, DERRIEN Bernard, Adjoint, LUETTE Michel, BOSCHER Christiane, RAULET Annick, LE VEZOUËT Daniel, LE TOUZE Evelyne, AVRIL Michel, QUERE Jean-Yves, BRIEND Sylvie, GUILMIN Dominique, QUERRE Sophie (à partir de 20h35), MORCEL Cécile, ANDRE René, MOBUCHON Nathalie, LOYER Patrice, BEURRIER Geneviève, LACHAISE Denise, BARREAU Martine, DUNET Bernard, BERTRAND Gilbert, MARTIN Catherine, FRAYSSE Gilles, LE TERTRE Laurence, GUYOT Francine et GOUEDARD Elisabeth, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : REMY Colette (pouvoir LE VEZOUËT Daniel), LE BERRE Pierrette (pouvoir MOBUCHON Nathalie), COLLIN Yannick (pouvoir BEURRIER Geneviève), THORAVAL Denis (pouvoir LOSQ Gérard), DONNET Blandine (pouvoir BERTRAND Gilbert), BARBIER-CUEIL Guillaume (pouvoir HONORE Laurent), BIRON Antoine (pouvoir FRAYSSE Gilles), PROVOST Pierre (pouvoir GUYOT Francine) et LUCO Pascal (pouvoir GOUEDARD Elisabeth), Conseillers Municipaux.

Absent : LAVIE Fabien, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : BERTRAND Gilbert

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS, et PARIS Christine DGSA

Ordre du jour :

- 01- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 septembre 2018.
- 02- Délégations du Conseil Municipal au Maire (état remis en séance le cas échéant).

• Administration générale

- 1. Suite démissions : -Installation de nouveaux conseillers municipaux
-Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.
- 2. Approbation des marchés d'assurances de la commune.
- 3. Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour le Vau Durand.

• Assainissement

- 4. Signature d'une convention avec « Le Grand Léjon ».

• Finances.

- 5. Nouveaux tarifs 2018 (badge rue Joffre et tarif Galerie).
- 6. Tarifs 2019.
- 7. DM des budgets de la commune, du service assainissement d'Etables-sur-Mer et du port.

• Travaux

- 8. Modification du programme voirie 2018.
- 9. Restructuration-extension de la mairie principale d'Etables-sur-Mer : approbation des marchés.
- 10. Achat de pontons au port : lancement de la consultation et signature convention Lycée Chaptal

• Urbanisme

- 11. Dénomination de voies.
- 12. Convention de servitude GRDF et ENEDIS à « la ville Tua ».

• **Information du Maire et des Adjoint**

Avis du conseil municipal sur l'ouverture dominicale des commerces.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Le Maire procède à l'installation des deux nouveaux conseillers municipaux, Mme Beurrier et M Loyer. Il précise que ce mouvement fait suite aux démissions de Mme M H Sparfel et de M Seitz qu'il tient à remercier pour le travail accompli au service de la commune.

Il ajoute que la procédure de désignation fait appel aux suivants de la liste et que s'agissant de la majorité, cette possibilité n'existe plus d'où le non remplacement suite à la dernière démission de Mme T L'Haridon.

Le Maire évoque la demande de regroupement des élus de la minorité dans la configuration de salle de conseil et souscrit à la demande, une proposition sera prochainement faite.

M Honoré souhaite saluer le travail des 2 élus démissionnaires, élus très impliqués dans le processus de la commune nouvelle et avec qui il a été facile de discuter et travailler ; il souligne l'apport des 2 élus en terme de sérénité du conseil municipal.

Le Maire précise que M Lavie a fait part de son intention de démissionner et qu'il lui a été demandé de le formaliser par un écrit adressé en mairie.

0-A : Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 18 septembre 2018 :

M Bertrand, concernant l'intégration du lotissement des longues raies dans le domaine public indique que " nous ne pouvons que confirmer notre désaccord sur l'inscription précipité à l'ordre du jour en début de conseil le 18 septembre.

-D'une part, nous apprenons dans la presse que les problèmes de circulation autour du lotissement des Longue Raies resteront en l'état. Nous avons cru comprendre que la rétrocession de la voirie à la commune permettrait de résoudre ce problème. Nous ne pouvons que le regretter.

-D'autre part, nous découvrons ce soir une réponse à la lettre de l'AFU introduite lors du dernier conseil. Cette lettre émane de différents riverains. Cela confirme qu'il aurait été judicieux de respecter l'équité entre les différents partis en reportant cette délibération comme nous l'avions demandé". Il précise qu'ils voteront contre ce point.

M Larupt rappelle qu'au dernier conseil, une subvention avait été votée pour soutenir Leila Bertrand (agent communal) pour participer au championnat du monde de judo à Cancun, il signale que l'intéressée a obtenu la médaille d'or catégorie vétérans (mois de 54 ans et moins de 52 kg) ; il souligne la très belle performance de l'intéressée et souhaitait la féliciter au sein du conseil municipal.

Le procès verbal est mis aux voix et adopté à la majorité et 5 voix contre (le point n°1) : Mmes Mobuchon- Le Berre-Donnet- MM Bertrand et Collin.

Mme Beurrier et M Loyer ne prennent pas part au vote.

Administration générale:

0 B- Délégations du Conseil Municipal au Maire:

Le Maire a signé en octobre 2018 une convention de servitude de passage avec un riverain à la Ville Gilbert (voie douce).

1-Désignation des membres de la CAO :

La commission d'appel d'offres est constituée (dans les communes de 3 500 habitants et plus) par le maire ou son représentant, président et par cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est en outre procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de cinq suppléants.

Monsieur le Maire précise qu'un accord a pu être trouvé pour une liste commune avec la composition suivante :

Christian URVOY	Gérard LOSQ
Titulaires	Suppléants
1. Patrice DARCHE	1. Michel LUETTE
2. Anne LE ROY	2. Michel AVRIL
3. Bernadette MACHET	3. Bernard DUNET
4. Jean-François FALIGOT	4. Pierre PROVOST
5. Gilbert BERTRAND	5. Nathalie MOBUCHON

La liste commune est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le Maire précise que le suppléant est lié au titulaire, la commission sera présidée par le Maire ou son représentant G Losq.

2-Marché assurances : signatures

Mme Le Roy rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 juin dernier, autorisait le lancement de la consultation en vue de la passation de nouveaux marchés d'assurances applicables sur l'ensemble du territoire communal (Commune et CCAS/FLPA) et composés de 3 lots :

- Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- Lot n° 2 : assurance des responsabilités et risques annexes,
- Lot n° 3 : assurance des véhicules à moteur et risques annexes,

étant entendu que les marchés seront conclus pour une durée de 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commission d'appel d'offres, réunie les 21 septembre et 12 octobre derniers, a attribué les lots aux sociétés d'assurances suivantes :

	Société retenue	Coût TTC Commune	Coût TTC CCAS
Lot 1 « Dommages aux biens »			
Formule alternative (franchise 800 € pour la commune et 500 € pour le CCAS) + vandalisme extérieur et choc des	MAIF	8 785,47 €	2 132,77 €

véhicules non identifiés			
Lot 2 « Responsabilités »			
Formule de base + protection juridique + protection fonctionnelle des agents et des élus	PNAS/AREAS - CFDP	12 139,11 €	2 183,50 €
Lot 3 « Véhicules »			
Formule de base (franchise 300 € pour véhicules légers / 600 € véhicules lourds) + auto collaborateurs	SMACL	13 111,15 €	639,77 €

Mme le Roy a indiqué qu'il y avait une baisse de 10 000 € environ sur le coût total.

L'Assemblée est appelée à délibérer afin d'autoriser le maire à signer les marchés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour le Vau Durand:

Mme Belan signale que suite à la délibération n° 08-01-2018-CM en date du 13 février 2018 concernant le phasage de la réhabilitation du site du plan d'eau du Vau Durand, la consultation en vue de la sélection d'un maître d'œuvre s'est déroulée du 16/08 au 18/09/2018 (date limite de réception des offres).

Les membres de la commission d'appel d'offres, réunie le 08/10 dernier, ont retenu à l'unanimité le bureau d'études SINBIO (classé 1^{er}).

SINBIO est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie et les missions de maîtrise d'œuvre pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques ; l'agence qui interviendra sur notre mission est basée à Saint Grégoire (35).

Le coût de réalisation de la mission sera au maximum de 31 794 € TTC (prix intégrant la réalisation de photomontage et d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en option).

La mission confiée au bureau d'études SINBIO comprend la réalisation des diagnostics hydrauliques et structurels nécessaires, la redéfinition des objectifs de la réhabilitation puis une mission de maîtrise d'œuvre complète allant de la proposition de scénarii de réhabilitation jusqu'au suivi durant les travaux et après les travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer en vue d'autoriser le maire à signer tous les documents en lien avec le déroulement de la prestation du bureau d'études SINBIO et de la phase conception de la mission de maîtrise d'œuvre.

M Bertrand fait observer que nous sommes au deuxième rang des périodes les plus sèches depuis 1986. Il est tombé 32,7 mm de pluie, à Saint-Brieuc, en juillet et août, 29 mm en septembre. Cinq mois de pluviométrie déficitaire par rapport aux valeurs normales ont précédé cet été très sec. Deux arrêts sécheresse en janvier et mai 2017, un arrêté vigilance en septembre 2018.

Comment dans ces conditions envisager la vidange d'un étang parfaitement sain alors que la sécheresse est une problématique nationale qui devient dramatique ? D'autant plus que l'arrêté préfectoral sécheresse reste en vigueur jusqu'aux 30 novembre. La préfecture commence à sérieusement s'inquiéter sur les ressources en eau, vitale pour la population mais aussi pour l'économie.

Il souhaite rappeler que l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2014 demande à la commune de déposer "un dossier pour la réhabilitation du plan d'eau du Vau Durand". Ce dossier de réhabilitation reste attendu depuis 2014. La préfecture n'a jamais demandé de vidanger l'étang.

L'opération de réhabilitation que la maîtrise d'œuvre doit accompagner sera financée par le budget assainissement pour 278 500 EUR (cf délibération 7.2) . Or l'assainissement devient compétence agglomération au 1er janvier 2019. Nous perdons donc la main sur ce dossier dans 2 mois.

Et enfin, il souhaite rappeler les craintes longuement évoquées lors de la réunion publique: il existe un risque important de ne pas pouvoir remplir l'étang après une longue période à sec ou la végétation se sera installée durablement.

Pour l'ensemble de ces raisons comment pouvons-nous nous engager dans une opération dont nous ne maîtrisons pas ou que très peu la suite ?

Mme Belan rappelle que nous avons validé un phasage qui commence par une vidange et continue par une réhabilitation, objet de ce marché. En validant ce marché, il s'agit de poursuivre le projet de réhabilitation du site du Vau Durand; elle mentionne, sur le côté sécheresse, que si l'opportunité n'est pas de mise la préfecture ne manquera pas de le faire savoir à la collectivité.

Sur la perte de compétence avec le transfert de compétence vers l'agglomération, elle estime qu'en mettant en route le dossier maintenant, la collectivité assume ses responsabilités en rappelant que ce projet n'a pas été activé avant pour des raisons qui sont connues ; elle ajoute que la commune garde la main et que c'est tout l'objet de ce lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

Le Maire souligne que l'Etat prendra ses responsabilités au moment ou on lui soumettra le dossier.

La délibération est adoptée par 38 voix pour et 7 abstentions (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer).

▪ Assainissement

4- Signature d'une convention avec « Le Grand Léjon ».

M Derrien informe que suite au courrier de l'entreprise « Le Grand Léjon » en date du 16 mai 2017 demandant la révision de la convention spéciale de déversement d'eaux usées dans le réseau collectif, la collectivité a travaillé à l'intégration des différentes demandes de l'entreprise ainsi qu'à la révision des formules de facturation du coût de traitement des eaux usées industrielles issues de leur production (produit de salaison maritime).

Les modifications de la convention portent sur :

- l'augmentation du volume de rejet autorisé en lien avec l'augmentation de production sur le site ;
- l'augmentation du taux de chlorure autorisé dans les rejets également en lien avec l'augmentation de la production ;
- la révision du mode de calcul du coefficient de pollution afin de coller à la pollution produite et d'intégrer le taux de chlorure (paramètre le plus perturbant pour le fonctionnement de la station d'épuration communale) ;
- l'intégration d'une participation aux dépenses de renouvellement afin de prendre en compte la part de l'entreprise dans l'usure des équipements de la station d'épuration et des membranes de filtration.

La convention a été présentée en commission assainissement du 19 septembre 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer afin d'autoriser le maire à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées de l'entreprise « Le Grand Léjon » vers le système public de collecte et de traitement des eaux usées.

Le Maire souligne que la collectivité entend assumer ses responsabilités avec cette convention prévue pour une durée de 5 ans.

M Derrien relève que c'était aussi le choix du Grand Léjon de signer avant le passage de compétence à l'agglomération (SBAA).

Le Maire met en exergue également l'augmentation de la production de l'entreprise et M Derrien ajoute l'apport de chlorures avec la problématique de la gestion des pics en entrée de station; il a été demandé à l'entreprise d'essayer de réguler ce paramètre.

M Bertrand demande l'impact par rapport au système membranaire ? et précise qu'il s'abstiendra sur ce point et sur la question en lien avec l'Agglomération ; il ajoute que la convention a pu être négociée en direct ce qui sera un peu plus compliqué dans un avenir proche.

Le Maire observe que le délai de 5 ans donne un peu de temps à l'entreprise et on a tenu compte aussi de l'augmentation de la production de l'entreprise qui a embauché.

Quant à l'usure de la station, les éléments que l'on a ne montre pas une usure anticipée des membranes précise M Derrien; il ajoute que le comportement des membranes laisse à penser que l'on ira au delà du délai initialement prévu (7 ans) et qu'une participation au renouvellement des investissements sera demandée au contractant. La délibération est mise aux voix et **adoptée par 43 voix et 2 abstentions** (Mme Donnet et M Bertrand).

• FINANCES

5- Nouveaux tarifs 2018 (badge rue Joffre et tarif Galerie):

Mme Machet informe que la Ville de Binic-Etables-sur-Mer met à disposition des résidents et des commerçants de la Place du Marché, de la rue Joffre et de la rue des Moulins, des procédures permettant de manœuvrer la borne escamotable en entrée de la zone piétonne.

Les résidents et les commerçants ont ainsi la possibilité d'obtenir un code et un badge d'accès ou un accès GSM par véhicule afin d'accéder à leur domicile avec leur véhicule.

Le 1^{er} badge est gratuit ; en cas de badge supplémentaire ou de renouvellement, il sera facturé 30 € l'unité.

↳ Constatant une période creuse dans l'occupation de La Galerie en fin d'année et souhaitant contribuer à l'animation de la commune pour cette période de fêtes, le comité de pilotage de l'espace culturel propose d'organiser un Petit Marché d'Art Contemporain sur deux week-ends consécutifs entre la mi-novembre et la fin décembre. Une quinzaine d'artistes sont invités dans La Galerie pour y vendre leurs œuvres. Une convention est établie avec chacun des artistes participants. Il est proposé au conseil municipal d'adopter un tarif de participation des artistes aux frais de mise en œuvre de l'événement (communication, vernissage...) à hauteur de 50 € par artiste pour leur présence aux deux week-ends et 25 € par artiste pour leur présence sur un seul des deux week-ends.

Mme Mobuchon demande si la borne à l'entrée de la rue Joffre avait été prévue ? Le Maire répond positivement mais précise que le tarif ne l'était pas et qu'il faut en fixer un.

Mme Mobuchon note que l'on revient à un fonctionnement déjà connu avec la précédente borne ? Le Maire le confirme et M Darce ajoute qu'il est prévu un badge par propriétaire et par commerçant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Tarifs 2019: Ville-Port-Camping

Mme Machet précise que Les tarifs 2019 sont proposés en augmentation de 2 % par rapport à 2018 ; ils ont été présentés en commission finances/assainissement le 8 octobre dernier.

La grille tarifaire commune n'englobe pas, volontairement, la partie enfance jeunesse qui sera proposée au vote du conseil municipal au mois de novembre prochain, en raison des simulations à étudier pour le tarif restauration scolaire et ce, pour faire suite à la réunion de la commission enfance jeunesse du 4/10/2018.

Il est en outre proposé de créer un tarif d'occupation du domaine public pour travaux, tel qu'évoqué en commission finances/assainissement.

Mme Mobuchon s'interroge sur cet ajout ? elle y voit une complication pour les gens pour peu de chose et demande s'il y a des occupations excessives du domaine public qui justifient cette création tarifaire ?

Le Maire confirme l'existence de cas (stockage de matériaux sur le domaine public et non dans la propriété du particulier) et relève que d'autres communes pratiquent ce type de tarification. Il ajoute que le tarif prévoit la situation avec ou sans autorisation avec également la restitution de l'espace en l'état.

Au titre de l'occupation excessive, il cite la demande de la rue Wilson fermeture de la rue pour une durée de 3 mois, il ajoute qu'une autre solution a pu être trouvée.

Mme Mobuchon ne voit pas l'apport dans le cas précis de la tarification et pense que cela va compliquer le travail des services. Le Maire y voit une réaction aux abus et davantage d'équité par rapport aux utilisateurs du domaine public.

Mme Mobuchon précise qu'ils voteront pour les tarifs sauf ce point particulier de la tarification du domaine public pour travaux.

La délibération des tarifs commune 2019 est mise aux voix et adoptée par 38 voix pour et 7 voix contre (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer).

Les tarifs du Port 2019 font l'objet d'une variation de 2 % et ont été présentés en commission du port le 1/10/2018. À noter, les modifications des tarifs énergie et remorquage et la création d'un tarif dépollution et vente d'objets à l'effigie du port de plaisance

Les tarifs du port seront soumis au prochain conseil portuaire de fin d'année.

M Loyer relève que les heures d'ouverture ont baissé de 10 à 15% et les tarifs augmentent de 2%, ne serait-il pas plus judicieux de geler cette hausse vis à vis de la baisse des heures d'ouverture ? Il souligne la qualité de l'équipe du personnel du port mais relève les difficultés liées à l'envasement et estime plus équitable de geler l'augmentation tarifaire ?

Le Maire évoque une remarque déjà reprise par des utilisateurs du port et il rappelle que l'on compare des choses qui ne sont pas tout à fait entre le nombre d'heures d'ouverture et celles qui sont adaptées au besoin et à l'attente des usagers. Il y a sur ce point précis différentes positions et dit ne pas être certains que les différents usagers du port soient sur la même longueur d'ondes.

Les tarifs sont mis aux voix et adoptés par 38 voix pour et 7 abstentions (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer).

Les tarifs du Camping évoluent également de 2 % au titre de 2019.

Mme Machet présente succinctement la grille tarifaire qui ne donne pas lieu à remarques.

Le tarif 2019 du Camping est entériné à l'unanimité.

Enfin, la collectivité ne vote plus le tarif assainissement collectif, la compétence étant transférée à l'Agglomération (SBAA) à compter du 1^{er} janvier 2019.

7- DM des budgets de la commune, du service assainissement d'Etables-sur-Mer et du port.

7.1: Décision modificative budget commune:

Mme Machet présente la DM commune dans le détail des comptes en commençant par la section de fonctionnement qui porte sur un mouvement de 234 000 €.

Synthèse Décision modificative Fonctionnement Budget Commune Octobre 2018

Dépenses de Fonctionnement				recettesde Fonctionnement			
article	libellé	fonction	montant	article	libellé	fonction	montant
60622	Carburants	820	6 000,00 €	6419	Remboursement Charges de personnel	020	45 408,00 €
60623	Alimentation	251	-100 000,00 €	Remboursement Chapitre 013 Charges de personnel			45 408,00 €
60632	Fournitures petits Matériels	020	5 000,00 €	73223	fds de péréquation	020	122 392,00 €
60633	Fournitures Voirie	821	1 000,00 €	TOTAL CHAPITRE 73			122 392,00 €
6068	Autres matières et fournitures	020	12 000,00 €	773	Mandats annulés sur EX. ant.	020	47 000,00 €
611	Contrat de prestations services	251	100 000,00 €	7788	Autres produits exceptionnels	020	20 000,00 €
615231	Voiries	822	5 000,00 €	TOTAL CHAPITRE 77			67 000,00 €
6156	Maintenance	020	4 648,00 €	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			234 800,00 €
617	Etudes et recherches	020	12 720,00 €				
6227	Frais d'actes et contentieux	020	15 000,00 €				
6255	Déménagements	020	8 000,00 €				
Dépenses Chapitre 011 Charges à caractère général			69 368,00 €				
6455	Cotisations versées assurance (sofcap)	020	47 000,00 €				
Dépenses Chapitre 012 Charges de personnel			47 000,00 €				
6541	Créances admission en non valeurs	020	-7 000,00 €				
Chapitre 65 subventions-participations			-7 000,00 €				
739211	Attributions de compensation	020	122 392,00 €				
Chapitre 014 reversement			122 392,00 €				
023	Virement à la section d'investissement	01	3 040,00 €				
023	Virement à la section d'investissement		3 040,00 €				
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			234 800,00 €				

A noter la somme de 122 392 € en dépenses qui correspond à un reversement de FPIC à L'agglomération, somme qui a été perçue en recettes par la Ville et qui alimente le pacte fiscal et financier voté par l'agglomération (SBAA) et dont le principe fondateur repose entre les communes et l'EPCI sur le ni gagnant ni perdant.

En section d'investissement, Mme Machet donne une lecture commentée des opérations soumises à variation pour un total mouvements de 65 514.37 €

Dépenses investissement

Chapitre	article	libellé	opérations	fonction	motant
21	2188	Autres immo corporelles	OPNI	020	-15 420.00 €
21	2188	Autres immo corporelles	66	821	12 000.00 €
204	2041642	Subventions équipements versés	71	810	-22 320.00 €
23	2315	Travaux	71	810	22 320.00 €
21	2183	informatique	10005	212	960.00 €
21	2188	Autres immo corporelles	10005	212	5 500.00 €
041 ORDRE	2315	Intégrations Etudes Travaux	59	820	2 731,25 €
041 ORDRE	2313	Intégrations Etudes Constructions	70	411	58 296,98 €
041 ORDRE	2313	Intégrations Etudes Constructions	10015	414	987,60 €
041 ORDRE	2313	Intégrations Etudes Constructions	10023	020	458,54 €
					65 514,37 €

Recettes investissement

Chapitre	article	libellé	opérations	fonction	motant
021	021	Virement de la section d'exploitation	OPFI	01	3 040.00 €
041 ORDRE	2031	Frais d'études Intégrations	59	820	2 226.00 €
041 ORDRE	2031	Frais d'études Intégrations	70	411	53 167,61 €
041 ORDRE	2031	Frais d'études Intégrations	10015	414	987,60 €
041 ORDRE	2033	Insertions Intégrations	59	822	505,25 €
041 ORDRE	2033	Insertions Intégrations	70	411	5 129,37 €
041 ORDRE	2033	Insertions Intégrations	10023	020	458,54 €
					65 514,37 €

La décision modificative est mise aux voix et **adoptée par 38 voix pour et 7 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer)

7.2 : Décision modificative du Port de plaisance:

Mme Machet présente la DM du port; le financement sur le budget Commune de l'écrêtement des buttes sédimentaires du pré bassin (22 320 €) conduit à un ajustement du même montant de la participation du budget Commune au port de plaisance.

La baisse de participation de 22 320 € est compensée par l'inscription au compte 16 (recettes) de la même somme.

M Bertrand relève un financement assuré par la ville. Pourquoi ce montage intégrant une opération sur le budget du port ?

Le Maire rappelle que la Ville a prévu une participation au budget du port de 150 000 € pour travaux et si une partie des travaux est payé par la commune à hauteur de 22 320 €, il convient de baisser l'aide au port du même montant.

La délibération est **approuvée par 38 voix pour et 7 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer).

7.3 DM Assainissement budget Etables/mer :

Mme Machet informe du mouvement de crédits proposé au budget assainissement d'Etables-sur-Mer et concerne le Vau Durand, la budgétisation de la globalité de l'opération, à savoir l'inscription budgétaire de 278 500 €. Il n'y a pas de décision modificative intrinsèque précise Mme Machet puisque l'opération est financée par les travaux d'équilibre du budget (somme non affectée et disponible au budget).

Il s'agit avant tout de budgéter l'ensemble de l'opération et son financement avant intégration dans le budget communal de la collectivité.

L'intégration de l'opération dans le budget de la Commune se fera selon le mouvement budgétaire suivant :

- Dépenses section Investissement – article 2315 : 278 500 €
- Recettes section Investissement – article : 278 500 €.

M Bertrand note qu'il sera sans doute difficile de justifier des travaux d'assainissement pour cette affaire.

Mme Machet estime qu'il faut tenter de le faire et au plan budgétaire être clair sur la présentation et le fléchage de l'opération.

L'opération est mise aux voix et **adoptée par 38 voix pour et 7 abstentions** (Mmes Mobuchon- Le Berre- Donnet - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer).

▪ Travaux

8- Modification du programme voirie 2018

M Darche rappelle que le BP 2018 prévoyait des crédits à hauteur de 240 000 € (opération 59-2315) afin de réaménager la rue du Chien Noir. Le dossier est actuellement à l'étude auprès de l'ADAC 22.

Par conséquent, ces crédits ne seront pas consommés en 2018 et l'opération se limite à 110 000 €.

3 dossiers peuvent être lancés rapidement pour un montant estimatif de 130 000 € TTC, pouvant être prélevés sur les crédits inscrits :

- Réfection de l'arrêt TIBUS aux Prés Calans,
- Réfection de la rue Saulnier de Saint-Jouan en partie haute entre les rue de la Vigie et Sainte-Marguerite,
- Aménagement du chemin de la Rognouse devant les propriétés Guesdon et Hérisard.

L'Assemblée est appelée à en délibérer afin d'autoriser le maire à engager les travaux et signer les marchés.

M Bertrand demande si le chemin de la Rognouse c'est l'entrée du lotissement des Longues raies ; le Maire répond par l'affirmative en rappelant qu'il s'agit d'une voie communale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9- Restructuration-extension de la mairie principale d'Etables-sur-Mer : approbation des marchés

M Losq signale que le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 juin dernier, autorisait le lancement de la consultation auprès des entreprises en vue de la réalisation des travaux de restructuration-extension de la mairie d'Etables-sur-Mer. La commission d'appel d'offres, réunie les 20 septembre et 15 octobre derniers, a attribué les différents lots aux entreprises suivantes sauf le lot n°7 précise M Losq qui est relancé car modifié dans sa consistance et qui ne fera pas l'objet ce soir d'une attribution :

Lots	Entreprises attributaires	Total HT
01 – Démolition Désamiantage	SNT NICOL	57 000,00 €
02 – Terrassements VRD	RAULT TP	33 165,33 €
03 - Gros œuvre	LE COQ	469 670,90 €
04 – Couverture ardoises bac acier	DAVY	77 369,46 €
05 - Charpente bois Bardage bois	En cours d'analyse	-
06 – Menuiseries extérieures	Relance	-
07 – Menuiseries intérieures	Relance	-
08 – Cloisons sèches Isolation	ACI	85 158,07 €
09 – Revêtements de sols Faïence	Relance	-
10 - Peinture	RONDEL	46 779,21 €
11 - Plafonds suspendus	Relance	-
12 - Serrurerie	Relance	-
13 – Plomberie Sanitaires Ventilation	Négociation avec les 2 candidats	-

14 - Électricité Chauffage TV	SETIB	130 319,55 €
15 - Ascenseur	CFA	21 300,00 €

L'Assemblée est appelée à délibérer afin d'autoriser le maire à signer les marchés. Deux nouvelles délibérations seront ultérieurement proposées pour l'attribution des lots manquants.

Le conseil municipal est par ailleurs appelé à valider le devis de déménagement dans les locaux de l'ancienne trésorerie. L'offre la moins disante a été retenue, à savoir l'entreprise MACE de Saint-Brieuc pour un montant de 5 314,80 € TTC.

M Bertrand s'étonne de ne pas avoir reçu le PV de la CAO du 15 octobre qu'il a demandé. Un sujet déjà évoqué: la protection du cyprès. La protection de cet arbre, probablement le plus grand et parmi les plus majestueux de la commune, est-elle intégrée au projet ? Personnellement je n'ai rien trouvé allant dans ce sens dans les différents dossiers.

Il nous manque ce soir plusieurs prix mais aussi le nom des entreprises, soit 7 sur 15. Il ne me semble pas possible de lancer un marché partiel. Qui déciderait la construction d'une maison sans toit, ni portes, ni fenêtres, etc ... et sans en connaître le prix total ?

De plus, valider les offres d'une partie des entreprises seulement, revient à délivrer le message que la commune veut absolument faire cette mairie le plus vite possible. Du coup, les autres entreprises susceptibles de répondre sauront qu'elles sont en position de force ! Force est de constater que la mise en concurrence ne sera pas satisfaisante. Nous ne pouvons valider qu'un marché complet. Il faut donc attendre d'avoir l'intégralité des offres pour lancer ce marché. Mais ce n'est pas tout. Il s'agit là d'un investissement de plus d'1.5 M € qui engage la commune nouvelle ainsi qu'une quinzaine d'entreprises. Or à ce jour, la justice ne s'est pas définitivement prononcée sur cette affaire. Ceci n'est qu'un constat de la situation: la procédure est en cours avec notamment un recours du Ministre de l'intérieur qui est encore en instruction. Dans un esprit de bonne administration des affaires communales, il conviendrait de surseoir à décider en attendant la décision définitive du tribunal. Faire autrement serait exposer non seulement la commune, mais aussi les entreprises attributaires à de sérieux risques sur lesquels elles ne souhaitent sûrement pas s'aventurer. Et puis, nombre d'habitants ne comprennent pas ce projet. Pourquoi une mairie si grande alors que de nombreuses compétences partent à l'agglomération comme par exemple, le tourisme, les zones d'activités économiques et commerciales, le PLUi, l'eau potable et dans 2 mois l'assainissement. Cela paraît difficile à justifier, d'autant plus que l'on ne connaît pas, à ce jour, le coût de fonctionnement de ce nouvel équipement, qui vient s'ajouter à l'existant: est-ce 10 000 € par an ou 20 000, ou 50 000, ou plus ? Ceci est d'autant plus étonnant que l'État demande à toutes les collectivités de faire des économies de fonctionnement, ceci à d'ailleurs déjà été contractualisé pour certaines grandes villes.

Pour l'ensemble de ces raisons, on ne peut pas lancer un tel projet avec de tels insécurités, insécurité juridique, financière mais aussi démocratique : sait-on ce que veulent vraiment les habitants alors qu'aucun de nos programmes n'envisageait une nouvelle mairie ?

M Loyer note qu'il votera contre car il ne dispose pas du budget global et regrette qu'il manque 7 lots sur 15 et comprend par ailleurs la difficulté liée au contexte actuel des marchés publics.

M Losq sur la protection de l'arbre précise que la mairie s'est rapprochée d'un expert forestier qui a mené un travail d'expertise de l'arbre et sera en relation très étroite avec les entreprises qui seront chargées de la démolition et du gros œuvre; cet expert a fait des propositions qui sont de nature à travailler en toute sécurité par rapport à la protection et la conservation de cet arbre.

La délibération est mise aux voix et **adoptée par 37 voix pour et 8 voix contre** (Mmes Mobuchon- Le Berre-Donnet- Martin - Beurrier MM Bertrand -Collin-Loyer).

10- Achat de pontons au port : lancement de la consultation + convention Lycée Chaptal

Le Maire rappelle que la collectivité a budgétisé au BP 2018 une somme de 75 000 € pour le renouvellement d'un ponton.

La réflexion engagée sur le renouvellement des pontons conduit à revoir les priorités en fonction de l'état d'usure des équipements et à changer l'intégralité du ponton G (linéaire de 92 m).

La collectivité entend annuellement mettre au budget une dotation de renouvellement sur plusieurs exercices. Dans cette optique, un dossier de consultation a été monté en interne et la collectivité s'apprête à lancer la consultation pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2019.

L'estimation de la dépense est de 150 000 € avec une budgétisation de 75 000 € déjà évoquée, à laquelle il conviendra d'ajouter la même somme au BP 2019.

La partie électricité du ponton sera traitée en collaboration avec le Lycée Chaptal moyennant une convention à intervenir entre les parties conformément à une expérience déjà menée avec l'établissement scolaire.

Calendrier du projet : mise en ligne du marché sur Mégalis en novembre ; courant décembre, attribution du marché et février mars, installation du ponton (linéaire et catways).

Le conseil municipal sera informé par une délibération ultérieure des résultats de la consultation.

Le conseil départemental accompagne financièrement la collectivité dans le renouvellement des pontons à hauteur de 20 % de la dépense ; cette participation a été confirmée par courrier du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal est amené à autoriser le Maire à lancer la consultation et à signer la convention avec le lycée Chaptal pour la partie électricité (bornes électriques) dans le cadre d'un projet pédagogique en cours d'élaboration.

M Bertrand demande qu'elle est la somme au budget 2018 et 2019 ?

Le Maire précise 75 000 € en 2018 et 75 000 € en 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

▪ URBANISME

11- Dénomination de voies

M Faligot signale que la commission travaux-urbanisme, réunie le 2 mai dernier, propose de dénommer la voirie interne des nouveaux lotissements comme suit :

- lotissement « Carré Saint-Roch » : allée du Grand Champ,
- lotissement « La Belle Epoque » : rue de la Belle Epoque,
- lotissement Le Moigne : impasse des Fleurs.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

La délibération est entérinée à l'unanimité.

12-Convention de servitude GRDF/ENEDIS à « la ville Tua »

M Darche rappelle que suite à la délibération du conseil municipal adoptée le 23 mai 2017 (prise en charge des travaux de dévoiement de réseaux à « La ville Tua »), la société GRDF a régularisé avec la Commune une convention de servitude sous seing privé en date du 27/11/2017, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur les parcelles « AC » n°s 938, 936, 807 et « AD » n° 1292, appartenant à la Commune.

GRDF sollicite la Commune pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé. Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF.

M Darche précise que la convention vaut également pour ENEDIS et propose de le rajouter dans la délibération.

L'Assemblée est appelée à approuver les dispositions qui précèdent et à autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Mme Mobuchon demande si on ne peut pas faire un travail de régularisation de ce type de situation ?

Le Maire précise que l'on a régulièrement des régularisations et que parfois c'est un temps de travail avec les notaires et M Faligot relève que c'est souvent au niveau administratif que la régularisation n'est pas faite et le Maire souligne l'importance d'une prise en compte dans le SIG (Système d'information géographique).

Mme Mobuchon note l'importance de savoir, par rapport aux permis de construire, si on a des servitudes sur telle ou telle parcelle et préconise de lister les différents cas.

M Faligot convient qu'entre privés il n'y a pas trop de difficulté en revanche, quand on passe du public au privé, on a besoin d'être vigilant et relève que depuis cette affaire, on le vérifie régulièrement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations du Maire et des adjoints :

- M Losq mentionne que la **demande de dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche** doit être portée à la connaissance du conseil municipal ; les commerces doivent solliciter la Mairie pour l'ouverture le dimanche et ce pour 2019 dans le cas présent.

Il rappelle que les demandes ont été discutées à la dernière commission économie du 9/10 et nous avons deux demandes, celle de Lidl (8 dimanches) et de Carrefour Market (12 dimanches).

La commission a proposé de s'aligner sur la position de l'Agglomération (SBAA) pour une ouverture sur 2019 de 5 dimanches au total.

Sur Binic, du fait du classement en zone d'intérêt touristique, la dérogation n'est pas nécessaire, les commerces peuvent donc ouvrir le dimanche sans dérogation (sont concernés les commerces à dominante alimentaire).

Calendrier

Lundi 05 novembre 2018	18h00	Réunion plénière du Conseil Municipal – CTM
Mercredi 07 novembre 2018	18h30	Comité Directeur OT – Pôle nautique
Mardi 13 novembre 2018	20h00	Conseil Municipal – Salle des Loisirs
Mercredi 14 novembre 2018	18h30	Commission ouverte Association/Communication/ Culture – Mairie de Binic
Mardi 13 novembre 2018	20h00	Conseil Municipal – Salle des Loisirs
Lundi 26 novembre 2018	14h00	Comité technique - CTM
Vendredi 07 décembre 2018	09h30	CCAS – Mairie d'Étables-Sur-Mer

Le Secrétaire de séance
Gilbert BERTRAND



Le Président de séance
Christian URVOY

